



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2021-152

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2021

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2021-08-31-00007 - ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 31 AOUT 2021 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOIS PETIT (3 pages)	Page 5
R28-2021-08-31-00008 - ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 31 AOUT 2021 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D YVETOT (3 pages)	Page 9
R28-2021-08-03-00003 - ARRETE N°10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE BELLEME?? (3 pages)	Page 13
R28-2021-08-03-00004 - ARRETE N°10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES?? (3 pages)	Page 17
R28-2021-08-03-00005 - ARRETE N°11 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU LES POELES?? (3 pages)	Page 21
R28-2021-08-03-00006 - ARRETE N°12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DES ANDELYS?? (4 pages)	Page 25
R28-2021-08-03-00007 - ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE FLERS?? (4 pages)	Page 30
R28-2021-08-03-00008 - ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE?? (3 pages)	Page 35
R28-2021-08-03-00009 - ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JAMES?? (4 pages)	Page 39
R28-2021-08-03-00012 - ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL GILLES BUISSON A MORTAIN?? (4 pages)	Page 44
R28-2021-08-03-00010 - ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN?? (3 pages)	Page 49

R28-2021-08-03-00011 - ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER ANNE DE TICHEVILLE DE BERNAY?? (4 pages)	Page 53
R28-2021-08-03-00013 - ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN?? (4 pages)	Page 58
R28-2021-08-03-00015 - ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A PONTORSON?? (4 pages)	Page 63
R28-2021-08-03-00014 - ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE?? (3 pages)	Page 68
R28-2021-08-03-00016 - ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE?? (3 pages)	Page 72
R28-2021-08-03-00017 - ARRETE N°16 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE?? (3 pages)	Page 76
R28-2021-08-03-00018 - ARRETE N°17 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL ETATS UNIS DE SAINT-LO?? (3 pages)	Page 80
R28-2021-08-03-00019 - ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES?? (3 pages)	Page 84
R28-2021-08-03-00020 - ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES A LA FERTE MACE?? (3 pages)	Page 88
R28-2021-08-03-00021 - ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE?? (3 pages)	Page 92
R28-2021-08-03-00022 - ARRETE N°20 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE?? (4 pages)	Page 96
R28-2021-08-03-00023 - ARRETE N°21 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN?? (4 pages)	Page 101

R28-2021-08-03-00024 - ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURG ACHARD?? (3 pages)	Page 106
R28-2021-08-03-00026 - ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET?? (3 pages)	Page 110
R28-2021-08-03-00025 - ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE A PONT AUDEMER?? (3 pages)	Page 114
R28-2021-08-03-00029 - ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS?? (3 pages)	Page 118
R28-2021-08-03-00030 - ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENCON MAMERS?? (3 pages)	Page 122
R28-2021-08-03-00028 - ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE ET D'ITON?? (4 pages)	Page 126
R28-2021-08-03-00027 - ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GISORS?? (3 pages)	Page 131

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-31-00007

ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 31 AOUT
2021 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
BOIS PETIT

**ARRETE N° 4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOIS PETIT**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bois Petit modifié le 01/04/2019, le 27/10/2021 et le 23/02/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté n° 2021-503 du Conseil départemental du département de la Seine Maritime en date du 17 août 2021;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bois Petit est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Catherine DEPITRE » est remplacée par « M. Alexis RAGACHE » Conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur par intérim du centre hospitalier de Bois Petit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 31 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bois Petit

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Stéphane BORD - Représentant le maire de Sotteville les Rouen	10/07/2020
	Mme Luce PANE - Représentant la communauté de Métropole Rouen Normandie	22/07/2020
	M. Alexis RAGACHE - Conseiller départemental de Seine Maritime	31/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Bénédicte COURTEL - Représentant la CSIRMT	01/04/2019
	Mme Sabrina PERAHIA - Représentant la CME	01/04/2019
	Mme Nathalie POTTIER HUMBERT - Représentant les organisations syndicales	01/04/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (usagers - désignée par le Préfet)	
	Mme Annie HAUDOIRE - (usagers - désigné par le Préfet)	23/02/2021
	M. Patrick POLLET - (usagers - désignée par le DGARS)	12/10/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-31-00008

ARRETE MODIFICATIF N°4 EN DATE DU 31 AOUT
2021 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
D YVETOT

**ARRETE N°4 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER ASSELIN-HEDELIN D'YVETOT**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Asselin-Hedelin d'Yvetot modifié le 21/12/2015, le 28/11/2016 et le 02/10/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté n° 2021-503 du Conseil départemental du département de la Seine Maritime en date du 17 août 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Asselin-Hedelin d'Yvetot est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Charlotte MASSET » est remplacée par « M. Didier TERRIER » Conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier Asselin-Hedelin d'Yvetot, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 31 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Asselin-Hedelin d'Yvetot

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emile CANU - Maire d'Yvetot	27/05/2020
	M. Francis ALABERT - Représentant la communauté de communes d'Yvetot Normandie	08/09/2020
	M. Didier TERRIER - Représentant le conseil départemental de Seine-Maritime	31/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Eric LEROND - Représentant la CSIRMT	28/11/2016
	Dr Mohammed EL MELIHI TRABELSI - Représentant la CME	28/11/2016
	Mme Sylvie CRESSON - Représentant les organisations syndicales	20/12/2018
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation – (Usager - Désigné par le Préfet)	
	M. MOLL Jean-Louis – (Usager - Désigné par le Préfet)	28/11/2016
	Mme Emilie GALLIER – (Personnalité qualifiée - Désignée par le DGARS)	01/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00003

ARRETE N°10 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE
BELLEME

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE BELLEME**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême modifié le 03/02/2014, le 25/06/2014, le 03/02/2015, le 26/05/2015, le 29/02/2016, le 22/01/2018, le 07/09/2018, le 07/09/2020 et le 30/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bellême est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Anick BRUNEAU » est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Bellême sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de Bellême

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Rémy TESSIER - Maire de Bellême	29/07/2020
	M. Sébastien THIROUARD - Représentant la communauté de communes des Collines du Perche Normand	22/07/2020
	Mme Anick BRUNEAU - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Marika CLEMENT - Représentant la CSIRMT	22/01/2018
	Dr Anh Taï DO - Représentant la CME	31/07/2020
	M. Patrice HARDOUIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	02/03/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Nicolas FAGET - (Usagers - désigné par le Préfet)	30/11/2020
	Mme Ghislaine GUILLIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	03/02/2015
	Dr Benoit NEBOUT- (Usagers - désigné par le DGARS)	29/02/2016

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00004

ARRETE N°10 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES

**ARRETE N° 10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées modifié le 20/12/2011, le 25/04/2012, le 15/05/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015, le 29/09/2015, le 7/06/2016, le 12/06/2017 et le 17/09/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Claude DUVAL* », Conseiller départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Sées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 03 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
~~ARS de Normandie~~
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Mostefa MAACHI - Maire de Sées	16/07/2020
	M. Jean-Pierre FONTAINE - Président de la communauté de communes des Sources de l'Orne	16/07/2020
	M. Claude DUVAL - Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Angéla CUREY - Représentant la CSIRMT	07/06/2016
	Dr Nordine KHODEIR - Représentant la CME	12/06/2017
	M. Brigitte GUERIN - Représentant les organisations syndicales CGT	11/09/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Yvonne SERGENT - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/09/2015
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - désignée par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00005

ARRETE N°11 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU LES
POELES

**ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VILLEDIEU-LES-POELES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de VILLEDIEU-LES-POELES modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/05/2014, le 18/06/2014, le 29/05/2015, le 01/03/2016, le 16/02/2018, le 21/02/2018, le 08/07/2019, le 12/12/2019, le 14/09/2020 et le 08/02/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil Départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Martine LEMOINE », Conseillère départementale est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Villedieu-les-Poêles

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Philippe LEMAITRE - Maire de Villedieu-Les-Poêles-Rouffigny	28/05/2020
	Mme Catherine BAZIN - Représentant la communauté de communes Villedieu Intercom	16/07/2020
	Mme Martine LEMOINE – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Lucile LESERVOISIER - Représentant la CSIRMT	12/12/2019
	Dr Philippe SABATHIER - Représentant la CME	01/03/2016
	Mme Valérie CORPS - Représentant les organisations syndicales (FO)	08/07/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Roger BAYSSAT - (usagers - désigné par le Préfet)	01/03/2016
	M. Yves BERARD - (usagers - désignée par le Préfet)	08/02/2021
	Mme Bernadette DESVAGES - (usagers - désigné par le DGARS)	21/02/2018

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00006

ARRETE N°12 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DES ANDELYS

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DES ANDELYS**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté du 04 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Andelys modifié le 17/06/2015, le 10/07/2015, le 24/09/2015, le 28/03/2018, le 26/11/2019, le 24/01/2020, le 07/09/2020, le 02/10/2020, le 16/10/2020 et le 13/11/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 4 juin 2015 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier des Andelys est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Chantal LE GALL », Conseillère départementale, est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier des Andelys, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Andelys

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Frédéric DUCHE - Maire des Andelys	25/06/2020
	Mme Anne FROMENT - Représentant la communauté de communes des Andelys	20/07/2020
	Mme Chantal LE GALL – Conseillère départementale de l'Eure	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Patricia DEBEUGNY - Représentant la CSIRMT	30/12/2019
	Dr Eric ROPAGNOL - Représentant la CME	13/10/2020
	M. Rodolphe BELLANGER - Représentant les organisations syndicales	24/01/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Hubert ALLIX - Représentant les usagers - (désigné par le Préfet)	15/10/2020
	M. Jean de CRAENE - Représentant les usagers - (désigné par le Préfet)	26/11/2018
	M. André VIGNON - Personnalité qualifiée - (Désigné par le DG ARS)	29/09/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional

Espace Claude Monet

2, place Jean Nouzille

CS 55035

14050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00007

ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE FLERS

**ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE FLERS**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Flers modifié le 29/06/2011, le 24/01/2012, le 13/07/2012, le 31/05/2013, le 14/05/2014, le 13/11/2014, le 22/05/2015, 29/06/2015, le 13/06/2016, le 6/03/2017, le 14/02/2019 et le 16/10/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Monod de Flers, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Gérard COLIN » est remplacé par « Mme Sylvie THIEULENT », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre Hospitalier Jacques Monod de Flers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Flers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Yves GOASDOUE - Maire de Flers	25/05/2020
	M. Lori HELLOCO - Représentant la communauté de communes Flers Agglo	11/07/2020
	Mme Sylvie THIEULENT – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christelle LETESSIER - Représentant la CSIRMT	16/06/2016
	En cours de désignation - Représentant la CME	
	M. Damien RENARD - Représentant les organisations syndicales	14/02/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (Usagers - désignée par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le DGARS)	

**Agence Régionale de Santé
de Normandie**

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00008

ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU
PERCHE

**ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche modifié le 31/05/2013, le 18/06/2013, le 27/05/2014, le 13/06/2014, le 22/05/2015, le 06/06/2016, le 6/06/2016, le 06/06/2017, le 27/07/2020 et le 30/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Marie-Christine BESNARD » est remplacée par « Mme Virginie VALTIER », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

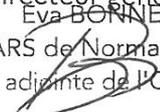
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Mortagne au Perche, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Virginie VALTIER - Mairie de Mortagne au Perche	08/06/2020
	M. Jean-Claude LENOIR - Représentant de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche	09/07/2020
	Mme Virginie VALTIER - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sylvie VILLENEUVE - Représentant la CSIRMT	06/06/2017
	Dr Mamadou Cire BALDE - Représentant la CME	13/06/2016
	Mme Hélène CHARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	06/12/2018
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Thérèse MARTIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	30/11/2020
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	En cours de désignation (Usagers - désigné par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00009

ARRETE N°13 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JAMES

**ARRETE N ° 13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JAMES**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-JAMES modifié le 16/12/2010, le 20/05/2011, le 18/05/2012, le 08/10/2014, le 19/05/2015, le 23/07/2014, le 29/09/2015, le 04/10/2016, le 17/10/2016, le 20/03/2017, le 27/06/2017 et le 17/09/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint James est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Jacky BOUVET » Conseiller départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Saint James, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint James

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. JUQUIN David – Maire de la commune nouvelle de Saint James	04/06/2020
	Mme Carine MAHIEU - Représentant la communauté d’agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	10/09/2020
	M. Jacky BOUVET- Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christine DEROYAND - Représentant la CSIRMT	19/09/2019
	Dr Clémence DOUCET - Représentant la CME	27/06/2017
	M. Christophe LOSSOIS - Représentant les organisations syndicales - (FO)	24/01/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	En cours de désignation - (usagers - désigné par le Préfet)	
	M. Maurice BOYER - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Joseph REBOURS - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	04/10/2016

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00012

ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HOPITAL GILLES BUISSON A MORTAIN

**ARRETE N° 14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HOPITAL GILLES BUISSON A MORTAIN**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'hôpital local Gilles Buisson de Mortain modifié le 06/12/2010, le 25/03/2011, le 20/05/2011, le 16/09/2013, le 27/05/2014, le 28/05/2015, le 07/10/2015, le 11/04/2016, le 27/03/2017, le 9/11/2017, le 03/08/2018, le 30/07/2020, le 17/09/2020 et le 30/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital Gilles Buisson à Mortain est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Serge DESLANDES* » est remplacé par « *Mme Lydie BRIONNE* », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur de l'hôpital local Gilles Buisson de Mortain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHÉ

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance de l'hôpital local Gilles Buisson de Mortain

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Hervé DESSEROUER - Maire de Mortain-Bocage	10/06/2020
	M. Gilles DELAFOSSE - Représentant la communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	10/09/2020
	Mme Lydie BRIONNE – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Anne-Sophie CAMPAGNE - Représentant la CSIRMT	04/01/2019
	En cours de désignation - Représentant la CME	
	M. Olivier CROCHER - Représentant les organisations syndicales (FO)	25/01/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Guy DEVERRE- (usagers - désignée par le Préfet)	03/08/2018
	M. Paul GRANTE - (usagers - désigné par le Préfet)	27/03/2017
	M. Jean-Louis RIVIERE - (usagers - désigné par le DGARS)	30/03/2021

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00010

ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN

**ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan modifié le 03/05/2011, le 20/12/2011, 29/03/2012, le 27/06/2014, le 26/05/2015, le 01/10/2015, le 25/11/2015, le 19/09/2016, le 30/10/2017, le 06/09/2019, le 14/10/2020, le 04/12/2020 et le 18/06/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
- « M. Philippe JIDOUARD » est remplacé par « Mme Cendrine FOUCHER-CHAZE », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier d'Argentan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Sébastien LEDENTU - Conseiller municipal de la mairie d'Argentan	09/09/2020
	M. Frédéric LEVEILLE - Président communauté de communes Argentan Intercom	13/10/2020
	Mme Cendrine FOUCHER-CHAZE - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christel JULIEN - Représentant la CSIRMT	04/12/2020
	Dr Nicolas MARIE - Représentant la CME	18/06/2021
	M. Clément DELISLE LAUNAY - Représentant les organisations syndicales CFDT	30/10/2017
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. François CHARETON - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/12/2020
	Mme Yvonne SERGENT (Usagers - désigné par le Préfet)	04/12/2020
	En cours de désignation - (Usagers - désignée par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00011

ARRETE N°14 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER ANNE DE TICHEVILLE
DE BERNAY

**ARRETE N° 14 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER ANNE DE TICHEVILLE DE BERNAY**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROUCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Anne de Ticheville de Bernay modifié le 24/09/2015, le 09/12/2015, le 20/06/2016, le 27/07/2016, le 19/09/2016, le 13/09/2017, le 19/10/2018, le 11/12/2018, le 09/07/2019, le 28/07/2020 et le 08/02/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Anne de Ticheville de Bernay est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Valérie BRANLOT » est remplacé par « M. Nicolas GRAVELLE » Conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier Anne de Ticheville de Bernay, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Anne de Ticheville de Bernay

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Maryline VAGNER - Maire de Bernay	04/07/2020
	M. Pierre CHAUVIN – Représentant l’Intercom de Bernay Terres de Normandie	13/09/2017
	M. Nicolas GRAVELLE – Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Daniel EDY - Représentant la CSIRMT	05/03/2020
	Dr Caroline MARC-MONTENOISE - Représentant la CME	17/06/2020
	M. Philippe CHIRET - Représentant les organisations syndicales	01/04/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Monique JEAN - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Bernard DUEZ - (Usagers - désigné par le Préfet)	08/02/2021
	Dr Christopher SANDIN - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	28/07/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00013

ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN

**ARRETE N° 15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CARENTAN**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de CARENTAN modifié le 10/01/2012, le 24/04/2012, le 27/05/2014, le 12/06/2014, le 22/07/2014, le 26/02/2015, le 29/05/2015, le 23/07/2015, le 29/02/2016, le 29/02/2016, le 19/07/2018, le 14/10/2020 et le 03/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Carentan, est modifié comme suit :

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Maryse LE GOFF », Conseillère départementale est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier de Carentan, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Carentan

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan les Marais	11/06/2020
	M. Jean-Claude COLOMBEL - Représentant la communauté de communes de la Baie du Cotentin	08/09/2020
	Mme Maryse LE GOFF- Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Virginie DEGROULT - Représentant la CSIRMT	16/05/2019
	Dr Sylvain DINI - Représentant la CME	15/10/2020
	Mme Angélique LEBACHELEY - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	12/10/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Henri MILET - (usagers - désigné par le Préfet)	19/07/2018
	Mme Geneviève LEBLACHER - (usagers - désignée par le Préfet)	02/11/2020
	M. Jean Charles POULAIN - (usagers - désigné par le DGARS)	03/10/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00015

ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A
PONTORSON

**ARRETE N° 15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A PONTORSON**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Estran à Pontorson modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/06/2013, le 22/05/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 19/05/2015, le 11/04/2016, le 04/05/2016, le 23/05/2016, le 07/07/2016, le 23/03/2017, le 25/05/2018, le 25/06/2018, le 01/02/2019, le 21/07/2020 et le 17/09/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à PONTORSON est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Valérie NOUVEL » est remplacée par « M. André DENOT », Conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Estran à Pontorson

		NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT COLLECTIVITES TERRITORIALES	LES	M. André-Jean BELLOIR - Maire de la commune nouvelle Pontorson	12/06/2020
		M. Vincent BICHON - Représentant la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	10/09/2020
		M. André DENOT - Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT PERSONNEL	LE	Mme Christelle GARNIER - Représentant la CSIRMT	25/05/2018
		Dr Aziz BENDEBICHE - Représentant la CME	23/05/2016
		Mme Catherine HAMEL- Représentant les organisations syndicales - (CFDT)	21/07/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	DES	M. François PLANCHAIS - (usagers - désigné par le Préfet)	04/05/2016
		M. Philippe NIVIERE - (usagers - désigné par le Préfet)	07/07/2016
		Mme Michèle PLESSIS - (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	21/07/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00014

ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
EURE-SEINE

**ARRETE N° 15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL EURE-SEINE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du 04 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Eure-Seine modifié le 28/07/2015, le 10/08/2015, le 25/11/2015, le 21/03/2017, le 18/10/2017, le 26/03/2018, le 06/12/2018, le 05/03/2019, le 01/10/2020, le 07/10/2020, le 16/10/2020, le 19/02/2021 et le 05/07/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1er : l'article 1er de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal Eure-Seine est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

« Mme Catherine DELALANDE » Conseillère départementale, est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice du centre hospitalier intercommunal Eure-Seine, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal Eure-Seine

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emmanuel ROUSSEL – Représentant la ville d'Evreux	04/07/2020
	M. François OUZILLEAU - Maire de Vernon	29/05/2020
	M. Arnaud MABIRE - Représentant la nouvelle Communauté de communes d'agglomération "Evreux Portes de Normandie"	27/07/2020
	M. Denis AIM - Représentant la Communauté de communes de la Seine Normandie Agglomération	20/07/2020
	Mme Catherine DELALANDE - Conseillère départementale de l'Eure	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Anne DELOUIS - Représentant la CSIRMT	21/03/2017
	Dr BOUFFANDEAU Ancuta - Représentant la CME	05/07/2021
	Dr Ali CHEFFI - Représentant la CME	06/12/2018
	M. Dominique BASTIANELLI - Représentant les organisations syndicales	19/02/2021
	M. Jessy LECARDONNEL - Représentant les organisations syndicales	17/08/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Philippe JEAMBRUN - (Personnalité qualifiée - désigné par le Préfet)	01/10/2020
	Mme Claire GOUSSET - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/07/2021
	Mme Jacqueline RIVEY - (Usagers - désigné par le Préfet)	01/10/2020
	Mme Patricia LEON - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	22/01/2018
	Dr Gilles BALMARY - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	07/10/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00016

ARRETE N°15 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE

**ARRETE N° 15 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre modifié le 24/06/2015, le 21/12/2015, le 21/06/2016, le 11/10/2016, le 28/11/2016, le 03/03/2017, le 12/10/2017, le 30/11/2017, le 16/07/2018, le 12/12/2018, le 09/01/2019, le 07/09/2020, le 11/12/2020 et le 29/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Ludovic BOURRELLIER* », est remplacé par « *Mme Stéphanie AUGER* », Conseillère départementale.
- « *Mme Perrine FORZY* » est remplacée par « *Mme Anne TERLEZ* », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emmanuel ROUSSEL – Représentant la ville d'Evreux	11/12/2020
	M. Hervé GILLES - Représentant la nouvelle Communauté d'agglomération, Evreux Portes de Normandie (EPN)	27/07/2020
	M. Thierry BRULARD - Représentant la nouvelle Communauté d'agglomération, Evreux Portes de Normandie (EPN)	27/07/2020
	Mme Stéphanie AUGER – Conseillère départementale de l'Eure	03/08/2021
	Mme Anne TERLEZ - Conseillère départementale de l'Eure	03/08/2021
REPRESENTANT PERSONNEL	M. Cyprien ENOS - Représentant la CSIRMT	11/12/2020
	Dr Ali SBA - Représentant la CME	30/11/2017
	Dr M'Hamed BOUTERBIAT - Représentant la CME	12/12/2018
	Mme Anne-Marie CHEVALIER - Représentant les organisations syndicales	08/01/2019
	M. Guillaume ROCH - Représentant les organisations syndicales	08/01/2019
AU TITRE PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Catherine SAUVEPLANE - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/03/2021
	Mme Antoinette PLUSQUELLEC - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/07/2018
	Mme Danièle GIRARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/03/2021
	M. Jean-Yves DOERR - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	21/07/2020
	Mme Eliane LE RETIF - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	21/07/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00017

ARRETE N°16 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

**ARRETE N° 16 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014, le 27/05/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015, le 05/10/2015, le 01/12/2015, le 29/02/2016, le 16/06/2016, le 06/03/2017, le 5/07/2018, le 07/09/2018, le 08/10/2020 et le 30/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la décision du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Aigle est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Philippe VAN-HOORNE », Conseiller départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur par intérim du centre hospitalier de l'Aigle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Véronique LOUWAGIE – Conseillère municipale de la mairie de L'Aigle	20/07/2020
	Mme Elisabeth JOSSET - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	17/09/2020
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Pierrette BOCQUET - Représentant la CSIRMT	13/06/2016
	Dr Bendehiba BOUMEDIENE - Représentant la CME	07/09/2018
	Mme Anne-Laure ANGOT - Représentant les organisations syndicales	14/05/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Sébastien CHEVALIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	30/11/2020
	Mme Jacqueline TESSIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	30/11/2020
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	20/07/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00018

ARRETE N°17 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL ETATS
UNIS DE SAINT-LO

**ARRETE N° 17 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL ETATS-UNIS DE SAINT-LO**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier mémorial de SAINT-LO modifié le 20/05/2011, le 09/12/2011, le 27/07/2012, le 24/03/2014, le 28/05/2014, 09/03/2015, 19/05/2015, le 26/06/2015, le 29/06/2015, le 22/01/2018, le 13/03/2019, le 31/07/2020, le 14/09/2020, le 09/10/2020, le 08/02/2021 et le 29/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Mémorial Etats-Unis de Saint-Lô est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. BOURDIN Jean-Dominique » est remplacé par « Mme Brigitte BOISGERAULT »

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier Mémorial Etats-Unis de Saint-Lô, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Mémorial de St Lô

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Emmanuelle LEJEUNE - Maire de la ville de Saint-Lô	04/07/2020
	M. Jérôme VIRLOUVET - Représentant la ville de Saint Lô	15/07/2020
	M. Alexandre HENRYE - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	16/07/2020
	Mme Christine LE COZ - Représentant la communauté de communes de l'agglomération saint-loise	16/07/2020
	Mme Brigitte BOISGERAULT – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sabrina OZENNE - Représentant la CSIRMT	14/09/2020
	Dr Pierre BALOUET - Représentant la CME	22/01/2018
	Dr Jean-Emmanuel REMOUE - Représentant la CME	
	Mme Isabelle CHARDIN - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	13/03/2019
	Mme Christelle LE BRIS - Représentant les organisations syndicales (FA-FAPH)	
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Annick LENESLEY - (usagers - désigné par le Préfet)	29/03/2021
	Mme Christine RENNES (usagers-désigné par le Préfet)	29/03/2021
	M. Ugo PARIS - (usagers -désigné par le Préfet)	08/02/2021
	M. Yves BERARD - (usagers -désigné par le DGARS)	29/03/2021
	M. Claude LEHOUSSEL - (usagers -désigné par le DGARS)	31/07/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00019

ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES

**ARRETE N° 18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de COUTANCES modifié le 20/05/2011, le 18/04/2012, le 19/11/2013, le 03/02/2014, le 12/06/2014, le 13/11/2014, le 03/02/2015, le 29/05/2015, le 23/07/2015, le 25/11/2015, le 07/09/2018, le 01/04/2019, le 09/10/2020, le 08/02/2021 et le 29/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la décision du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Coutances est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme BOISGERAULT Brigitte » est remplacée par « M. Grégory GALBADON » Conseiller départemental.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

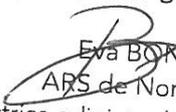
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Coutances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,


Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Coutances

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jean-Dominique BOURDIN - Maire de Coutances	24/09/2020
	M. Jacky BIDOT - Représentant la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage	23/09/2020
	M. Grégory GALBADON - Conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Isabelle DE SAINT DENIS - Représentant la CSIRMT	01/04/2019
	Dr Sophie DE LACROIX DE LAVALETTE - Représentant la CME	07/09/2018
	Mme Karin LEDOUX - Représentant les organisations syndicales	08/02/2021
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Françoise LEBLONDEL - (usagers - désignée par le Préfet)	08/02/2021
	Mme Christine RENNES - (usagers - désigné par le Préfet)	29/02/2021
	En cours de désignation - (usagers - désignée par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00020

ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
DES ANDAINES A LA FERTE MACE

**ARRETE N° 18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES A LA FERTE MACE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé modifié par l'arrêté modificatif n°1 référencé DT 61-327/2010, le 18/01/2011, le 01/06/2011, le 05/04/2012, le 19/09/2013, le 22/05/2014, le 17/06/2014, le 29/09/2015, le 25/11/2015, le 11/04/2016, le 14/04/2018, le 01/07/2019, le 11/12/2020, le 08/02/2021 et le 28/04/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Jérôme NURY », Premier Vice-président du Conseil départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur par intérim du centre hospitalier intercommunal des Andaines, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Eva BONNET
P/Le Directeur général,
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins

Thomas DÉROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier intercommunal des Andaines à la Ferté Macé

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Michel LEROYER - Maire de la Ferté Macé	11/12/2020
	M. Bernard SOUL – Maire de Domfront	11/12/2020
	M. Jean-Pierre BLOUET – Représentant la mairie de Bagnoles de l’Orne	11/12/2020
	Mme Ghislaine LETELLIER – Représentant la mairie de Rives d’Andaines	11/12/2020
	M. Jérôme NURY - Premier Vice-président du Conseil départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Béatrice POUSSIER - Représentant la CSIRMT	07/11/2018
	Dr Patrice GOTER - Représentant la CME	28/04/2021
	Dr Ahmed HOCEINE - Représentant la CME	01/07/2019
	Mme Sylviane PETRON HARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	01/07/2019
	Mme Nathalie BOITTIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	01/07/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Alain CLOUET (usagers - désigné par le Préfet)	07/11/2018
	M. Michel VERON (usagers-désigné par le Préfet)	08/02/2021
	En cours de désignation (usagers -désigné par le Préfet)	
	Mme Michèle LEMAITRE (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	11/12/2020
	Dr Jean-Louis VILLENEUVE (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	11/12/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00021

ARRETE N°18 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE

**ARRETE N° 18 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne modifié par l'arrêté modificatif n°1 référencé DT 61-293/2010, modifié le 06/10/2010, le 20/11/2011, le 10/01/2012, le 22/03/2013, le 31/05/2013, le 03/02/2014, le 19/06/2014, le 22/05/2015, le 25/11/2015, le 8/12/2015, le 6/01/2016, le 25/06/2018, le 8/04/2019, e 30/12/2019 et le 07/10/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Elisabeth JOSSET » est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.
-

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre Psychothérapique de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de l'Orne

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joaquin PUEYO - Maire d'Alençon	03/07/2020
	M. Thierry MATHIEU - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	10/09/2020
	Mme Fabienne CARELLE - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	10/09/2020
	Mme Maryse OLIVEIRA - Représentant le Président du Conseil départemental - Vice-présidente du Conseil départemental	22/05/2015
	Mme Elisabeth JOSSET - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Aurore WATTEZ- Représentant la CSIRMT	21/07/2020
	Dr Marie-Claire VIOT - Représentant la CME	06/01/2016
	Dr Claire BIHEL - Représentant la CME	
	Mme Claire LEMOINE - Représentant les organisations syndicales (CGT)	08/04/2019
	M. Nicolas VINGTIER - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	30/12/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mr Claude RAFFAELI - (usagers - désigné par le Préfet)	31/05/2013
	M. Jean Marie PLANCHE - (usagers - désigné par le Préfet)	08/12/2015
	Dr Philippe MASQUET - (Personnalité qualifiée - désigné par le Préfet)	08/12/2015
	En cours de désignation - (personnalité qualifiée usagers - désignée par le DGARS)	
	M. Marc JACQUEL - (personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	06/08/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00022

ARRETE N°20 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER
D'AVRANCHES-GRANVILLE

**ARRETE N° 20 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE modifié le 20/05/2011, le 27/05/2011, le 22/07/2014, le 22/05/2014, le 05/02/2015, le 26/06/2015, le 05/10/2015, le 23/05/2016, le 19/09/2016, le 27/03/2017, le 13/04/2018, le 7/11/2018, le 20/12/2018, le 05/03/2019, le 13/11/2019, le 30/07/2020 et le 17/09/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil Départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE est modifié comme suit :

- Au titre des collectivités territoriales :

- « *M. Antoine DELAUNAY* », Conseiller départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier Avranches-Granville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches-Granville

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Gilles MENARD - Maire de la ville de Granville	20/07/2020
	M. David NICOLAS – Maire de la ville d'Avranches	03/07/2020
	M. Franck ESNOUF , représentant la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	10/09/2020
	Mme Frédérique SARAZIN , représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer	30/07/2020
	M. DELAUNAY Antoine, conseiller départemental	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Kevin BRARD, représentant la CSIRMT	13/11/2019
	En cours de désignation - représentant la CME	
	Dr Laurent PLARD, représentant la CME	13/04/2018
	Mme Marie-Rose GUEUDRE, représentant les organisations syndicales	05/03/2019
	M. Thierry CAVANNE, représentant les organisations syndicales	05/03/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Yves HAREL (usagers – désigné par le Préfet)	13/11/2019
	Dr Stéphane SOLTY (usagers-désigné par le Préfet)	20/12/2018
	M. Yves FRANCOISE (usagers -désigné par le Préfet)	10/04/2020
	Mme Chantal PAYS (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	30/07/2020
	M. Jean-Claude DELNATTE (personnalité qualifiée -désigné par le DGARS)	31/03/2016

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00023

ARRETE N°21 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

**ARRETE N° 21 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE EN DATE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin, modifié le 20/05/2011, le 31/01/2012, le 25/06/2012, le 31/12/2012, le 15/01/2013, le 17/09/2013, le 03/02/2014, le 24/06/2014, le 02/02/2015, le 26/02/2015, le 19/05/2015, le 07/10/2015, le 25/11/2015, le 22/03/2016, le 22/01/2018, le 6/02/2019, le 03/05/2019, le 01/07/2019, le 07/09/2020, le 08/02/2021 et le 30/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme DUVAL Karine », Conseillère départementale est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;

d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la directrice du centre hospitalier Public du Cotentin, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Benoît ARRIVE, Maire de Cherbourg en Cotentin	05/07/2020
	M. Jacques COQUELIN, Maire de Valognes	25/05/2020
	Mme Catherine LEPETIT – Représentante de la de la commune de Bricquebec en Cotentin	29/06/2020
	Mme Catherine BIHEL - Maire de Les Pieux	23/05/2020
	Mme DUVAL Karine, conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Cyril VASSELIN, représentant la CSIRMT	01/07/2019
	Dr Emeline DUROY, représentant la CME	03/05/2019
	Dr Thierry MAUGARD, représentant la CME	03/05/2019
	Mme Sandrine GAMBLIN, représentant les organisations syndicales (FO)	06/02/2019
	M. Pascal CARRETEY, représentant les organisations syndicales (FAFPH)	06/02/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Marc POSTEL (usagers - désigné par le Préfet)	22/01/2018
	Mme BOUCHAIN Arlette (usagers-désigné par le Préfet)	08/02/2021
	M. Jean-Pierre LUCAS (usagers -désigné par le Préfet)	08/02/2021
	Mme Valérie CROCQ - (personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	30/03/2021
	Mme Marianne THEVENY (personnalité qualifiée -désignée par le DGARS)	07/09/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00024

ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURG ACHARD

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE BOURG ACHARD**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourg-Achard modifié le 04/06/2015, le 08/06/2015, le 03/01/2017, le 28/03/2017 et le 11/09/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bourg-Achard est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Benoît GATINET » est remplacé par « Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE » Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Bourg-Achard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,

La Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins,



Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bourg-Achard

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Josette SIMON - Représentant la commune de Bourg Achard	04/06/2020
	M. Bruno GERMAIN – Représentant la communauté de communes Roumois Seine	27/07/2020
	Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Evelyne LACROIX - Représentant la CSIRMT	04/06/2015
	Dr Philippe DELAUNAY - Représentant la CME	04/06/2015
	M. Dimitri AUGUSTE - Représentant les organisations syndicales	11/02/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Hubert ALLIX - Usager - Désigné par le Préfet	04/06/2015
	En cours de désignation - Désigné par le Préfet	
	En cours de désignation Désignée par le DGARS	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00026

ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU
HARCOUET

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET modifié le 02/06/2014, le 19/05/2015, le 23/07/2015, le 27/03/2017, le 02/10/2020 et le 07/10/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 21 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouet est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Carine GRASSET-MAHIEU », Conseillère départementale, est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,

Eva BONNET

ARS de Normandie

Directrice adjointe de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jacky BOUVET - Maire de Saint Hilaire du Harcouët	09/06/2020
	M. Jean-Luc GARNIER - Représentant la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie	10/09/2020
	Mme Carine GRASSET-MAHIEU – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Charline CORDON - Représentant la CSIRMT	19/05/2015
	En cours de désignation - Représentant la CME	
	Mme Nathalie JEHENNE - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	19/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. René BRETON - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Maurice BOYER - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Marc BUGET - (usagers - désigné par le DGARS)	07/10/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00025

ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE A PONT
AUDEMER

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE A PONT AUDEMER**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1, L. 6143-1 à L. 6143-8 et R. 6143-1 à R. 6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle à Pont-Audemer modifié les 16/10/2015, le 08/12/2015, le 30/10/2017, le 13/04/2018, le 19/09/2019 et le 07/09/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle à Pont Audemer est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales:

- « Mme Valérie BRANLOT » est remplacée par « Mme Florence GAUTIER », Conseillère départementale.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de la Risle à Pont Audemer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,

La Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins,



Eve BONNET

Thomas DEROCHE

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle à Pont Audemer

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT COLLECTIVITES TERRITORIALES LES	M. Laurent BEAUDOUIN - Représentant le Maire de Pont-Audemer	17/06/2020
	M. Michel LEROUX - Président de la communauté de communes de Pont-Audemer	10/07/2020
	Mme Florence GAUTIER - Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT PERSONNEL LE	Mme Isabelle DUBOS - Représentant la CSIRMT	16/10/2019
	Dr Thierry HERVE - Représentant la CME	08/12/2015
	M. Emmanuel HEBERT - Représentant les organisations syndicales	13/04/2018
REPRESENTANT PERSONNALITES QUALIFIEES LES	M. Hubert ALLIX - (Usagers - désigné par le Préfet)	17/10/2019
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le Préfet)	
	M. Michel PARIS - (Personnalité qualifiée désignée par le DGARS)	07/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00029

ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers, modifié le 27 mai 2014, le 26/05/2015, le 7/10/2015, le 13/06/2016, le 14/03/2019, le 08/07/2019, le 12/12/2019 et le 14/09/2020

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vimoutiers, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Agnès LAIGRE » Conseillère départementale est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre Hospitalier de Vimoutiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur Général,
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Guy ROMAIN - Maire de Vimoutiers	26/05/2020
	Mme M. Thérèse MAYZAUD - Présidente de la communauté de communes du Pays de Camembert	28/07/2020
	Mme Agnès LAIGRE – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Béatrice SAINTIVE – Représentant la CSIRMT	13/06/2016
	Dr Perrine DESCOUT - Représentant la CME	12/12/2019
	M. Grégory GUILLEMOT - Représentant les organisations syndicales (FO)	14/03/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Gabriel COOL – (Usagers - désigné par le Préfet)	07/10/2015
	Mme Jacqueline TESSIER – (Usagers - désigné par le Préfet)	07/10/2015
	M. Gilbert BRIANCON – (Usagers - désigné par le DGARS)	14/09/2020

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00030

ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
ALENCON MAMERS

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ALENCON-MAMERS**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers modifié le 15/02/2012, le 16/05/2014, le 23/06/2015, le 25/11/2015, le 6/01/2016, le 21/09/2017, le 17/09/2020 et le 30/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision du Conseil départemental de l'Orne en date du 13 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Patrick LINDET » est remplacé par « Mme Sophie DOUVRY » Conseillère départementale

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joaquin PUEYO - Maire d'Alençon	03/07/2020
	M. Frédéric BEAUCHEF - Maire de Mamers	26/05/2020
	M. Ahamada DIBO - Représentant la communauté urbaine d'Alençon	10/09/2020
	Mme Sandrine PLESSIX - Représentant la communauté de communes Maine Saosnois	30/07/2020
	Mme Sophie DOUVRY – Conseillère départementale	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sylvia MICHAU - Représentant la CSIRMT	21/09/2017
	Dr Jérôme BIZET - Représentant la CME	05/12/2019
	Dr Murielle ARSENE - Représentant la CME	05/12/2019
	M. Marie LABELLE - Représentant les organisations syndicales (FO)	01/09/2020
	M. Pascal LAMARCHE - Représentant les organisations syndicales (CGT)	01/09/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Alain CHENEAU (usagers - désigné par le préfet)	30/11/2020
	Mme Arlette MARCADE (usagers -désignée par le préfet)	30/11/2020
	M. Pierre CHANTREL (usagers - désigné par le préfet)	30/11/2020
	En cours de désignation (désignée par le DGARS)	
	En cours de désignation (désignée par le DGARS)	

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00028

ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 2 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR
AVRE ET D'ITON

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE ET D'ITON**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Verneuil sur Avre et d'Iton modifié le 10/06/2015, le 06/10/2017, le 06/10/2017, le 26/11/2018, le 28/01/2019, le 27/10/2020, le 26/11/2020 et le 30/03/2021 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Verneuil sur Avre et d'Iton est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Michel FRANCOIS » Conseiller départemental est renouvelé dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de santé de Normandie et la directrice par intérim du centre hospitalier de Verneuil sur Avre, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

P/Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Verneuil sur Avre

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Dr Léo-Patrick DAHAN - Représentant la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton	30/03/2021
	M. Alain PETITBON - Représentant Interco Normandie Sud Eure	20/07/2020
	Monsieur Michel FRANCOIS - représentant le conseil départemental de l'Eure	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Catherine CHEVALIER - Représentant la CSIRMT	16/10/2020
	Dr Chantal FOULON - Représentant la CME	05/06/2020
	Mme Florane GROSJEAN - Représentant les organisations syndicales	28/01/2019
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Bernard DUEZ - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/11/2020
	Mme Sylvie BOLUFER-PUSEY - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/11/2018
	Mme Michèle CAROFF - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	01/06/2020

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2021-08-03-00027

ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRETE DU 4 JUIN 2015 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE GISORS

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE GISORS**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat ;

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Gisors modifié le 21/12/2015, le 19/09/2016, le 28/03/2017, le 07/11/2018, le 30/12/2019, le 06/11/2020 et le 24/11/2020 ;

VU la décision du 21 mai 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 21 mai 2021 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération du conseil Municipal de la ville de Gisors en date du 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Eure en date du 15 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gisors est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « M. Alexandre RASSAERT » Maire de Gisors est renouvelé dans ses fonctions.
- « Mme Perrine FORZY » est remplacée par « Mme Angèle DELALANDE » Conseillère départementale

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du centre hospitalier de Gisors, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 août 2021

Le Directeur général,
Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice adjointe de l'Offre de Soins
Thomas DEROCHE

ANNEXE 1: Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gisors

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Alexandre RASSAERT - Maire de Gisors	21/07/2020
	Mme Monique CORNU - Représentant la communauté de communes du Vexin Normand	17/09/2020
	Mme Angèle DELALANDE – Conseillère départementale de l'Eure	03/08/2021
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Luc PAUBERT - Représentant la CSIRMT	24/09/2020
	Dr Sana BABCHIA - Représentant la CME	30/12/2019
	Mr GOLLENTZ Anthony - Représentant les organisations syndicales	05/11/2020
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M Dominique MARQUOIS - (Usagers - désigné par le Préfet)	24/11/2020
	M. Claude PORTEJOIE - (Usagers - désigné par le Préfet)	24/11/2020
	M. Franck GILARD - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	21/10/2020